ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 59124

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les dysfonctionnements du service des urgences en Moselle (médigarde, SMUR...). Plusieurs élus du secteur de Faulquemont (Moselle) s'étonnent que l'organisation médicale d'urgence ait été modifiée en Moselle-est sans concertation aucune. Les urgences sont, dorénavant, centralisées sur l'hôpital Marie-Madeleine de Forbach, alors que certaines communes du canton de Faulquemont en sont éloignées de près de cinquante kilomètres. Il est donc impossible d'atteindre l'objectif de vingt minutes assigné pour que l'intervention des services d'urgence soit pertinente. Il lui demande ce qu'elle entend mettre en place afin que ce secteur de Faulquemont, et notamment les communes les plus éloignées, puissent avoir un égal accès à l'urgence. Il serait en effet inconcevable de les laisser pour compte.

Texte de la réponse

La prise en charge des urgences dans le secteur est de la Moselle n'est pas centralisée à l'hôpital de Forbach. Une antenne de structure mobile d'urgence et de réanimation (SMUR) a été autorisée à Hospitalor Saint-Avold pour laquelle une aide financière conjoncturelle a été allouée par l'agence régionale de l'hospitalisation de Lorraine. Cette antenne SMUR, inscrite dans le schéma régional d'organisation des soins, dessert un territoire qui lui est spécifique et justifie un fonctionnement 24 heures sur 24. Depuis lors, l'agence régionale n'a été saisie d'aucun dysfonctionnement concernant cette antenne.

Données clés

Auteur : M. André Wojciechowski
Circonscription : Moselle (7e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 59124
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Santé et sports
Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 septembre 2009, page 8963
Réponse publiée le : 13 avril 2010, page 4311